

Adresse du conseil général révolutionnaire de la commune de Dreux, qui remercie la Convention du zèle et de la fermeté avec lesquels elle a déjoué les complots des ennemis, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général révolutionnaire de la commune de Dreux, qui remercie la Convention du zèle et de la fermeté avec lesquels elle a déjoué les complots des ennemis, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 364;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20530\\_t1\\_0364\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20530_t1_0364_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

**Convention que cette commune a porté au district toute l'argenterie et tout le cuivre qui étoient recelés dans la ci-devant église, actuellement temple de la Raison, et demande à être autorisé à en disposer pour cet usage.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).**

## 9

**Le conseil général révolutionnaire de la commune de Dreux remercie la Convention du zèle et de la fermeté avec lesquels, depuis l'établissement de la République, elle a déjoué les manœuvres et les complots des ennemis du peuple, surmonté toutes les difficultés et triomphé de tous les périls ; elle l'invite à ne pas lâcher le timon du gouvernail.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

Le c<sup>n</sup> LACROIX, député par la comm. de Dreux (3).

Le peuple français, après s'être ressaisi de ses droits, luttoit contre ses oppresseurs qu'il avoit épargné, et qui faisoient les plus grands efforts pour l'empêcher de se donner un gouvernement populaire.

Vous avez réussi à combler ses vœux en créant la République une et indivisible, mais il a fallu combattre une multitude effrayante de gens avides, ambitieux et pleins de haine, qui ne respiroient que la vengeance, et auxquels les plus grands crimes ne coûtaient rien pourvu qu'ils puissent faire réussir leurs abominables projets.

Vous avez terrassé l'exécrable royalisme et le fédéralisme hideux. Vous avez fait justice des traîtres qui étoient dans votre sein. Secondés de la valeur française, terrassant les monstres qui avoient allumé au milieu de nous la guerre civile, vous avez porté la terreur dans l'âme des despotes conjurés contre votre sainte Constitution, qui incapables de l'ébranler malgré leur rage, comptoient y réussir par les manœuvres des scélérats qui conspiraient au milieu de nous, en parlant de paix quand il s'agit d'anéantir les tyrans en semant partout l'or corrupteur de l'Angleterre pour imprimer à notre Révolution une marche rétrograde et destructive de la Liberté.

Au milieu de cette lutte pénible contre cette foule d'ennemis sans cesse renaissans, toujours fermes, calmes et pénétrés des droits sacrés de l'espèce humaine, vous avez consacré la Liberté de tous en proscrivant à jamais l'esclavage de nos frères africains qui depuis longtemps deshonoroit l'Europe.

Après tant de complots odieux déjoués, après la punition des traîtres du Marais, de Lyon, de Toulon, de la Vendée, après les succès qui ont couronné la fin de la campagne, après les sages

mesures prises par l'infatigable Comité de salut public, vous espériez sans doute, avec tous les bons Républicains, que le crime effrayé n'oseroit plus se montrer et que vous pourriez tranquillement travailler aux lois qui doivent faire le bonheur de la France. Mais un nouvel orage s'est élevé contre notre Liberté. Vous venez de découvrir une conjuration peut-être plus dangereuse que toutes celles qui l'ont précédée. Le salut de la patrie est encore une fois compromis, mais il ne sera jamais un problème, tant que vous serez à sa tête.

Pères de la Patrie, Sainte Montagne, à laquelle les Patriotes doivent leur existence physique et politique, ne lâchez pas le timon du gouvernail que nous avons confié. Il y va du salut de la République, et à ce nom, nous vous adjurons de demeurer fermes à votre poste. Déployez dans ces momens de périls tous les moyens dont vous avez fait tant de fois un si heureux usage. Que la hache vengeresse frappe les scélérats qui ont médité notre ruine, tandis que le fer de nos braves défenseurs exterminera les vils esclaves que les tyrans coalisés ameutent contre nous. Point de grâce, point de délai pour les traîtres ; qu'ils soient tous démasqués et punis. S'il peut y avoir des degrés en fait de crime de lèse-nation, ceux qui ont été investis de la Représentation nationale, ceux auxquels elle a conféré des postes importants et qui en ont abusé pour perdre la chose publique sont encore plus coupables que les autres.

Démasquez tous les mauvais citoyens pour lesquels les certificats de civisme et les emplois sont des para-guillottes à la faveur desquels ils se livrent à leurs noirs complots. Faites tomber toutes les têtes coupables quelque part qu'elles se trouvent.

Le peuple vous a chargé du salut de la République, ce ne sera pas en vain qu'il vous aura remis le dépôt précieux de la Liberté et de l'Egalité sans lequel, il ne peut exister. Il attend que vous prononciez la dernière heure de tous les tyrans et de tous les traîtres et scélérats dont la France est infestée et puisqu'il faut que la République soit cimentée avec du sang, que ce soit celui de ses ennemis qui la consolide, qu'il coule à grands flots, et que, sur leurs restes impurs, le peuple français s'écrie : Vive la Montagne ! Vive la République une et indivisible ! (1).

## 10

**Le conseil général de la commune de La Roche-Sauveur (2) instruit la Convention nationale qu'il a déposé au district 13 marcs 4 onces et demie d'argenterie ; et qu'à son exemple les communes voisines s'empressent d'apporter la leur.**

**Il ajoute que dans les temples, ainsi que dans les maisons, on ne voit que l'emblème de la nature, de l'égalité et de la liberté, et que sous les voûtes ne retentissent que des cris de vive**

(1) P.V., XXXIV, 138. B<sup>in</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIV, 138. B<sup>in</sup>, 6 germ. ; M.U., XXXVIII, 119.

(3) D'après l'extrait du reg. des délibérations joint, daté du 1<sup>er</sup> germ. II (C 298, pl. 1034, p. 30).

(1) C 298, pl. 1034, p. 30. P.C.C. : MOREAU (maire), MÉRIEN (secrét. par intérim).

(2) Ci-dev<sup>t</sup> La Roche-Bernard (Morbihan).